

la vie privée par la révolution de février 1848. Le 10 mars 1850, le département du Var ayant à donner un successeur à Ledru-Rollin, condamné par la haute cour de Versailles pour sa participation à l'affaire du 13 juin 1849, M. Siméon, désigné comme candidat par les monarchistes, fut élu représentant de ce département par 32,500 voix (61,549 votants, 101,516 inscrits). Il se rallia au parti de l'Élysée, approuva le coup d'État de 1851, et fut compris, le 26 janvier 1852, dans la première promotion de sénateurs. Il opina, pendant toute la durée du règne, conformément aux vœux du pouvoir, et quitta la vie politique en 1870. En 1861, il se trouva impliqué, comme président du conseil de surveillance de la caisse générale des chemins de fer, dans les poursuites dirigées contre M. Mirès; déclaré civilement responsable par le tribunal de 1^{re} instance de Paris et par la cour impériale de la Seine, il fut acquitté par l'effet de la réhabilitation de Mirès (avril 1862). On a de lui une traduction en vers des *Œuvres* d'Horace. Commandeur de la Légion d'honneur (27 avril 1815).

SIMIANE. — Voy. FOURNON (COMTE DE).

SIMIOT (ALEXANDRE-ÉTIENNE), représentant en 1848 et en 1871, député de 1876 à 1879, né à Bordeaux (Gironde) le 10 janvier 1807, mort à Paris le 26 janvier 1879, collabora, dès 1834, à divers journaux démocratiques de la Gironde, l'*Indicateur*, le *Mémorial bordelais*, la *Tribune*, et devint l'un des chefs du parti démocratique dans son département. Conseiller municipal de Bordeaux de 1840 à 1848, il fut le seul des membres de ce conseil, qui, lors de la mort du duc d'Orléans, refusa de voter les compliments de condoléance adressés au roi. Il traita avec talent dans le conseil des questions d'octroi et de douanes, et demanda l'agrandissement des ports à Bordeaux. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 13, par 61,279 voix (146,696 votants), il prit place à l'extrême-gauche, fit partie du comité de l'administration, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Hostile à la politique du prince Louis-Napoléon, il protesta contre le coup d'État du 2 décembre, fut arrêté et ne reentra en France qu'à l'amnistie de 1859; il devint alors rédacteur à la *Gironde*, et publia, en 1861, diverses brochures, dont la plus importante est : *La centralisation et la démocratie*. Adjoint au maire de Bordeaux en août 1870, préfet de la Gironde par intérim au 4 septembre, il échoua, comme candidat à l'Assemblée nationale dans la Gironde, le 8 février 1871, avec 39,277 voix sur 132,349 votants, fut délégué près la commune de Paris en mars suivant, et fut élu représentant de la Gironde, le 2 juillet suivant, en remplacement de 4 représentants qui avaient opté pour d'autres départements, le 3^e sur 4, par 76,841 voix (129,770 votants, 201,514 inscrits). Il prit place à l'extrême-gauche et vota contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie et pour les lois constitutionnelles. Conseiller gé-

néral de Bordeaux (8 octobre 1871), il fut réélu député, le 30 avril 1876, au second tour, dans la 1^{re} circonscription de Bordeaux, par 6,431 voix (11,525 votants, 23,936 inscrits), contre 5,955 à M. Raynal, en remplacement de Gambetta qui avait opté pour Paris. L'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie, il fut réélu, comme tel, le 18 octobre 1877, par 13,211 voix (15,292 votants, 24,141 inscrits), continua de siéger à l'extrême gauche, mourut en janvier 1879, et fut remplacé, le 29 avril suivant, par Blanqui.

SIMMER (FRANÇOIS-MARTIN-VALENTIN, BARON), député de 1828 à 1831 et de 1837 à 1839, né à Rodemack (Moselle) le 7 août 1776, mort le 30 juillet 1847, « fils de Martin Simmer, négociant, et d'Elisabeth Schiltz », s'engagea, en 1791, dans un bataillon de la Moselle, fit les campagnes de la Révolution à l'armée du Rhin et à l'armée d'Helvétie, assista comme capitaine à Austerlitz, et devint chef d'escadron et officier de la Légion d'honneur en 1807, en Pologne. Il resta attaché à l'armée d'Allemagne, se battit à Wagram, fut créé baron de l'Empire le 2 septembre 1810, et fit la campagne de Russie à la suite de laquelle il fut nommé général de brigade. En 1813, après Dresde, il devint commandeur de la Légion d'honneur. A la première Restauration, il commanda le département du Puy-de-Dôme qui faisait partie de la 19^e division militaire, et fut fait chevalier de Saint-Louis. Aux Cent-Jours, il fut promu général de division, et attaché au 2^e corps, puis, après Waterloo, il se retira sur la rive gauche de la Loire. Mis en demi-solde le 1^{er} août 1815, et envoyé, le 26 février 1816, au Mans, sous la surveillance de la police, il ne put rentrer dans son département qu'en 1819. Le gouvernement des Bourbons, qui n'avait pas reconnu son grade de général de division, le mit à la retraite le 17 mars 1825, comme maréchal de camp. Élu, le 10 juin 1828, député du 1^{er} arrondissement électoral du Puy-de-Dôme (Clarmont-Ferrand), en remplacement de M. de Pradt démissionnaire, par 193 voix (355 votants, 422 inscrits), contre 143 à M. de Thuret, il prit place à gauche et vota l'Adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 231 voix (420 votants, 448 inscrits), contre 155 à M. de Féligonde, et, le 5 juillet 1831, par 150 voix (282 votants, 409 inscrits), contre 109 à M. Desaignes, il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, qui l'avait réintégré dans son grade dès le mois d'août 1830. Après avoir échoué, le 21 juin 1831, dans le 5^e collège du Puy-de-Dôme (Issoire), avec 108 voix contre 123 à l'élu, M. Girod de Langlade, il fut réélu député, le 4 novembre 1837, dans le 4^e collège du même département (Riom), par 88 voix (157 votants, 219 inscrits), contre 68 à M. Combarel de Leyval. L'un des 213 adversaires du cabinet Molé, il ne se représenta pas en 1839, et échoua, le 9 juillet 1842, avec 42 voix contre 116 à l'élu, M. Combarel de Leyval, député sortant. Il renonça dès lors à la vie politique.

SIMON (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Midrevaux (Vosges) le 5 avril 1746, mort à une date inconnue, curé de Woël (Meuse) et promoteur du décanat d'Hattonchatel, fut élu, le 1^{er} avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Bar-le-Duc. Il ne s'y fit pas remarquer, vota la vérification en commun des pouvoirs, prêta le serment civique

et rentra ensuite dans la vie privée. Après le Concordat, il devint curé de Fresnes-en-Wœvre.

SIMON (PIERRE-MAXIMILIEN), député en 1789, né à Mons Boubert (Somme) le 11 février 1757, mort à Hays de-Ménorval (Somme) le 4 décembre 1816, laboureur, fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Caux. Il prêta le serment du Jeu de paume, et n'eut qu'un rôle politique très effacé.

SIMON (MATERNE-JOSEPH-GHISLAIN), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né et mort à des dates inconnues, homme de loi à Namur, fut élu, le 21 germinal an V, député au Conseil des Anciens par le département de Sambre-et-Meuse, avec 69 voix (101 votants). Il prit place dans la majorité, défendit le Directoire contre le parti de Clichy, devint secrétaire le 1^{er} nivôse an VII, se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de Sambre-et-Meuse au Corps législatif. Il en sortit en l'an XIV, et ne reparut plus sur la scène politique.

SIMON (JACQUES-GERMAIN), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif, représentant aux Cent-Jours, né à Provins (Seine-et-Marne) le 31 juillet 1753, mort à Provins le 23 juillet 1839, « fils du sieur Charles Simon, marchand tanneur, et d'Anne-Charlotte Thomassin », avocat et notaire dans sa ville natale depuis 1780, embrassa la cause de la Révolution et devint successivement accusateur public, commissaire du gouvernement près le tribunal de district de Provins, et président de l'administration de ce district. En l'an III, il renouça à cette présidence pour conserver son étude de notaire. Élu, le 26 germinal an VI, député de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-Cents, il fut rapporteur de l'impôt sur le sel et parla sur l'organisation du notariat, sur la conscription militaire et sur l'établissement des octrois. Partisan du 18 brumaire, il fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de Seine-et-Marne au Corps législatif, dont il devint secrétaire en l'an X. Il fit partie des délégués envoyés dans les départements pour apprécier la situation intérieure. Sorti du Corps législatif en l'an XIII, il fut nommé conseiller général de Seine-et-Marne en 1811, juge au tribunal de Provins, puis juge honoraire et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut élu, le 8 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Provins, avec 35 voix (63 votants, 83 inscrits); cette courte session mit fin à sa carrière parlementaire.

SIMON (GERMAIN-VINCENT), député en 1812, né à Provins (Seine-et-Marne) le 3 décembre 1785, mort à Paris le 16 janvier 1843, fils du précédent, propriétaire dans sa ville natale et ancien sous-préfet, fut élu, le 23 janvier 1812, en remplacement de M. Gervais démissionnaire, député du 4^e collège électoral de Seine-et-Marne (Provins), par 239 voix (420 votants). Il ne siégea que quelques semaines, ayant échoué aux élections générales du 9 juillet suivant, avec 228 voix contre 241 à l'élu, M. d'Haussonville, et ne reparut plus sur la scène politique.

SIMON (SÉBASTIEN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1719, mort le 4 mars 1802, fut d'abord administrateur du Haut-Rhin, puis commissaire du Directoire

exécutif près l'administration centrale du Haut-Rhin, et fut élu, le 23 germinal an VII, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents. Rallié au 13 brumaire, il fut nommé délégué des consuls dans le département de Saône-et-Loire, et adhéra à la nouvelle constitution par la lettre suivante : « Mâcon, 27 frimaire an 8 de la République. *Le représentant du peuple, délégué des Consuls de la République, aux citoyens Représentants du peuple composant la commission intermédiaire du Conseil des 500.* — J'étais dans cette commune, citoyens collègues, lorsque le courrier extraordinaire apportant la nouvelle constitution est arrivé. J'ai partagé l'allégresse des habitants du département de Saône-et-Loire, en assistant à sa promulgation, et je me suis réuni aux autorités constituées de Mâcon pour l'accepter. Je m'empresse de vous faire passer un Extrait des Registres du secrétariat du Département, contenant mon acceptation, ainsi qu'Expédition du Procès-verbal dressé par l'Administration départementale annonçant la solennité dont la publication de la Charte constitutionnelle a été accompagnée. — Salut et fraternité. SIMON. » Président du tribunal criminel, puis juge à la cour d'appel de Colmar le 24 prairial an VIII, il fut nommé préfet du département de la Roer le 3 mes-flor de la même année, et mourut peu après dans l'exercice de ces fonctions.

SIMON (MATHIEU-LOUIS), député au Corps législatif en 1808, né à Cagliari (Sardaigne) le 21 septembre 1764, mort à une date inconnue, avocat, substitut du procureur général en Sardaigne (1801), fut nommé, en 1805, procureur impérial à Savone. Élu, le 3 octobre 1803, par le Sénat conservateur, député du département de Montenotte au Corps législatif, il en sortit en 1809. Chevalier de la Légion d'honneur, président de la cour criminelle du département de Montenotte en 1810, conseiller à la cour de Gênes en 1811, il remplit les fonctions de président de la cour extraordinaire de Parme du 1^{er} juillet 1812 à la fin d'avril 1814.

SIMON (FRANÇOIS-GABRIEL), député de 1818 à 1830, né à Metz (Moselle) le 25 octobre 1768, mort à Metz le 30 mai 1834, s'occupa d'abord de commerce, puis fonda une maison de banque dans sa ville natale. Membre du conseil d'arrondissement et de la chambre de commerce de Metz, il fut successivement élu député du grand collège de la Moselle, le 20 octobre 1818, par 531 voix (885 votants, 1,111 inscrits); le 20 novembre 1822, par 123 voix (198 votants, 228 inscrits); le 6 mars 1824, par 102 voix (197 votants, 222 inscrits); le 24 novembre 1827, par 89 voix (167 votants, 187 inscrits). Il prit place à droite, vota pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral, monta à la tribune, en 1820, lors de la discussion de la loi sur les douanes, pour demander une réduction des droits sur les charbons de terre, et fit partie de la commission chargée d'examiner la situation de la Banque de France. Il fut l'un des 181 députés qui votèrent contre l'Adresse des 221, et ne fut pas réélu en 1830.

SIMON (FRANÇOIS-SIMON-JULES SUISSE, dit JULES), représentant en 1818, député de 1867 à 1870, représentant en 1871, ministre, membre du Sénat, né à Lorient (Morbihan) le 27 décembre 1814, fils d'un ancien militaire, d'origine Israélite, fit ses études aux collèges de Lorient et de Vannes, entra au lycée de Rennes comme maître d'études, et fut reçu troisième à l'École

normale en 1833, Agrégé de philosophie en 1835, professeur de philosophie à Caen (1^{er} septembre 1836), puis à Versailles, il fut chargé (1838) de la conférence d'histoire de la philosophie à l'École normale, se fit recevoir docteur l'année suivante avec une thèse sur le *Commentaire de Proclus sur le Timée de Platon*, et devint (même année) suppléant de M. Cousin à la Sorbonne dans la chaire de philosophie. Chevalier de la Légion d'honneur en 1845, il se présenta à la députation, le 29 février 1847, dans le 5^e collège des Côtes-du-Nord (Lannion), comme candidat de « la gauche constitutionnelle », et échoua avec 169 voix contre 263 au candidat légitimiste et catholique, M. Tassel. En décembre suivant, il fonda à Paris, avec Amédée Jacques, la revue *la Liberté de penser*, dont il prit la direction politique, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 14^e sur 26, par 66,434 voix (111,377 votants, 167,673 inscrits). Il siégea à la gauche modérée, fit partie du comité de la Justice, puis de la commission d'organisation du travail, se prononça nettement contre le socialisme, parla sur les questions d'instruction publique, fut président de la commission chargée de visiter les blessés de juin, secrétaire de la commission de l'enseignement primaire, et rapporteur de la loi présentée par M. Carnot, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc, pour les poursuites contre Cassinère au 13 mai, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre les deux Chambres, contre l'amendement Grévy, pour le remplacement militaire, contre la sanction de la Constitution par le peuple, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en faveur de Cavagnac, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau. Élu, par l'Assemblée, membre du nouveau conseil d'État (mars 1849), il donna sa démission de représentant (16 avril); mais, lorsque l'Assemblée législative renouvela ce conseil, en juin suivant, il se trouva de la moitié sortante et ne fut pas réélu. Il collabora de nouveau à la *Liberté de penser*, combattit au *National* la politique du prince-président, et continua de professer la philosophie à l'École normale, et de suppléer Cousin à la Sorbonne. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, M. J. Simon rouvrit son cours à la Sorbonne le 9, la veille du plébiscite: « Messieurs, dit-il en commençant, je suis ici professeur de morale. Je vous dois la leçon et l'exemple. Le droit vient d'être publiquement violé par celui qui avait charge de le défendre, et la France doit dire demain, dans ses comices, si elle approuve cette violation du droit ou si elle la condamne. N'y eût-il dans les urnes qu'un seul bulletin pour prononcer la condamnation, je le revendique d'avance: il sera de moi! » Le cours fut interrompu par des applaudissements enthousiastes, et, le lendemain, M. J. Simon fut suspendu de ses fonctions. Trois jours après, le directeur de l'École normale lui présenta la formule du nouveau serment. Sur son refus de le prêter, il fut rayé de la liste des professeurs. Il collabora encore au *National*, s'occupa de travaux littéraires et d'enseignement, publia le *Droit* (1854), la *Religion naturelle* (1859), la *Liberté* (1857), et donna dans les principales villes de Belgique et en France des conférences sur des questions de philosophie et d'organisation sociale. Cédant aux instances de ses amis politiques, il se présenta à la députation, le 22 juin 1857, dans le

8^e arrondissement de la Seine, et échoua avec 2,263 voix, contre 13,820 au candidat officiel élu, M. Feuché-Lepelletier, et 9,033 à M. Yavin. Il entra au Corps législatif, le 1^{er} juin 1863, comme député du 8^e arrondissement de la Seine élu par 17,809 voix (28,685 votants, 49,075 inscrits) contre 9,906 au candidat officiel, M. Königswarter, et 561 à M. de Milly. Il fut bientôt, grâce à la modération de forme et à la clarté persuasive de son langage, un des orateurs de la gauche les plus écoutés de la majorité, parla sur les questions d'enseignement, sur le travail des femmes, sur la question romaine, défendit, au nom de la gauche, un amendement en faveur de la liberté de la presse, revendiqua pour Paris le droit de nommer son conseil municipal, demanda la séparation de l'Église et de l'État, et proposa un emprunt de 110 millions pour l'enseignement primaire. Aux élections du 24 mai 1869, il obtint la majorité dans deux circonscriptions: dans la 8^e de la Seine avec 30,305 voix (39,870 votants, 50,135 inscrits) contre 8,742 à M. Lachaud, candidat officiel, et 381 à M. Jules Vallès socialistes, et dans la 2^e de la Gironde, avec 13,632 voix (23,822 votants, 30,791 inscrits) contre 10,115 à M. Blanchy. Il opta pour la Gironde, et fut remplacé à Paris par M. Emmanuel Arago. Par contre, il échoua, le même jour, dans la 1^{re} circonscription des Ardennes, avec 5,875 voix contre 18,063 au candidat officiel élu, M. de Montagnac et 843 à M. Troyon; dans la 2^e circonscription du même département, avec 2,259 voix contre 23,563 au candidat officiel élu, M. de Ladouette; dans la 4^e circonscription de l'Hérault, avec 12,906 voix contre 14,334 au candidat officiel élu, M. Coste-Floret; dans la 3^e circonscription de la Marne, avec 8,419 voix contre 18,609 au candidat officiel élu, M. Verlé et 3,394 à M. Paris; dans la 1^{re} circonscription du Morbihan, avec 1,105 voix contre 13,528 au candidat indépendant élu, M. de la Monneraye, et 13,269 à M. Thomas-Kercafo; dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Vienne, avec 11,833 voix contre 16,141 au candidat officiel élu, M. Noualhier, 1,793 à M. Ducoux et 2,146 à M. Fontaneau. Il prit fréquemment la parole dans cette législature, prononça d'importants discours en faveur de la liberté commerciale (20 janvier 1870), contre l'inscription maritime et sur la marine marchande (février), sur le régime colonial (mars), et déposa une proposition d'abolition de la peine de mort. Il vota contre la guerre contre la Prusse, et, au 4 septembre 1870, fut proclamé membre du gouvernement de la Défense nationale, délégué (3 septembre) au ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Après la signature de l'armistice, il fut envoyé avec pleins pouvoirs à Bordeaux, pour imposer à la délégation de province les décrets du gouvernement sur les élections; il annula le décret d'inéligibilité rendu par Gambetta contre les anciens députés et fonctionnaires de l'Empire, refusant ainsi de « mutiler le suffrage universel ». Gambetta donna sa démission et partit pour Saint-Sébastien. Aux élections du 8 février 1871, M. Jules Simon fut élu représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 8, par 34,727 voix sur 63,852 votants et 112,180 inscrits; le même jour, il échoua dans la Gironde, avec 30,960 voix (192,319 votants); dans l'Hérault, avec 41,270 voix (88,483 votants); dans la Mayenne, avec 12,512 voix (73,352 votants); et dans la Seine. Il prit place à gauche dans l'Assemblée de Bordeaux, et fit partie du premier cabinet de Thiers (19 février), comme

ministre de l'Instruction publique. Il déposa le projet de loi relatif à la reconstruction de la colonne Vendôme, celui sur l'Instruction primaire obligatoire mais non gratuite, organisa le musée des copies, fonda des prix spéciaux de géographie pour les concours généraux des lycées, institua une commission chargée d'améliorer l'enseignement du droit, provoqua des réformes dans l'enseignement secondaire, notamment la suppression de l'exercice des vers latins, développa les exercices physiques, et triompha dans toutes les discussions soulevées par ces mesures, de l'hostilité préconçue d'une majorité monarchiste. Un discours qu'il adressa aux Sociétés savantes, à la Sorbonne, en avril 1873, et dans lequel il attribuait à Thiers seul l'honneur de la libération du territoire, provoqua à la Chambre des réclamations qui l'amènèrent à donner sa démission de ministre (17 avril). Il devint président de la gauche de l'Assemblée, combattit (18 novembre 1873), dans un discours remarquable, la proposition du Septennat, demanda (juillet 1874) la prompt organisation des pouvoirs publics et la dissolution de l'Assemblée, prit à cette époque la direction politique du journal *le Siècle*, défendit l'Université lors de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur, et vota pour la paix, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles; il s'abstint sur l'abrogation des lois d'œil, sur la pétition des évêques, sur l'admission des princes d'Orléans à titre définitif dans l'armée. Le 16 décembre 1875, l'Assemblée nationale élut sénateur inamovible, le 65^e sur 76, par 318 voix sur 590 votants. Le même jour, il était nommé membre de l'Académie française; il était déjà membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1863. Le 13 décembre 1876, le maréchal de Mac-Mahon lui confia la mission de former un cabinet, dont il prit la présidence avec le portefeuille de l'Intérieur. Lors qu'il se présenta devant les Chambres il se déclara « profondément républicain et profondément conservateur », recommanda la conciliation lors du conflit financier qui éclata (décembre) entre la Chambre et le Sénat, manifesta (février 1877) le désir de rétablir la législation sur la presse antérieure à 1852, interdit (23 avril) le colportage de la pétition des évêques réclamant une intervention de la France en faveur du Saint-Siège, laissa voter (14 et 15 mai) la publicité des séances des conseils municipaux, ainsi que l'abrogation du titre II de la loi du 29 décembre 1875 sur la presse, et reçut, le lendemain, une lettre du maréchal de Mac-Mahon où il était dit : « L'attitude du chef du cabinet fait demander s'il a conservé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues. » M. Jules Simon renit immédiatement sa démission. Un mois après (17 juin), il donna, à la tribune du Sénat, de complètes explications sur cet incident politique, et se tint alors, dit un biographe, dans « une retraite étudiée ». Il reparut à la tribune lors de la discussion des lois Ferry sur l'enseignement, et protesta (juillet 1879) dans une lettre à un groupe d'anciens électeurs contre l'article 7. Lors de la démission du président du Sénat, M. Martel, quelques dissidents du centre le portèrent candidat à ces hautes fonctions (mai 1880); ce fut M. Léon Say qui l'emporta. En juin 1880, M. Jules Simon parla contre l'amnistie plénière, déposa (novembre) un ordre du jour de blâme contre l'exécution

des décrets contre les congrégations (rejeté), proposa (juillet 1881), dans la loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire, de substituer aux mots « instruction morale et civique » les mots « enseignement des devoirs envers Dieu et envers la patrie »; cette motion, bien que vivement combattue par M. J. Ferry, fut adoptée par 139 voix contre 126; mais le projet fut renvoyé à une autre session, et l'amendement fut rejeté par la Chambre. M. J. Simon réclama (juillet 1881) la suppression de l'impôt sur le papier, défendit (mars 1883), comme rapporteur du projet de loi sur le droit d'association, la liberté pour tous, combattit (juillet) le projet de réforme judiciaire qu'il appela « une loi de colère et d'expédient, pour faire sortir de la magistrature les magistrats qui ne sont pas de votre opinion »; se montra (avril 1884) l'adversaire du rétablissement du divorce, soutint (février 1885) l'égalité des droits du Sénat et de la Chambre en matière budgétaire, prit en malin (février 1886) la cause de la liberté de l'enseignement contre le monopole universitaire, s'éleva (juin 1886) contre les lois d'exception et contre l'expulsion des princes, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Eclectique en philosophie, déiste en religion, M. Jules Simon a dû, moins à l'originalité des idées qu'à l'irrésistible séduction et à la correction émue du style, sa grande renommée. Orateur d'une bonhomie incomparable, improvisateur de premier ordre, insinuant, clair, entraînant, « parfois ironique, dit un biographe, jamais provocant », M. Jules Simon a cherché à répandre dans ses nombreux ouvrages, dans les conférences, à la tribune, les notions d'une philosophie pratique, sachant se plier aux circonstances, mais inflexiblement orientée vers la liberté. Parmi ses derniers ouvrages, on peut citer : *La réforme de l'enseignement secondaire* (1874); *Le gouvernement de M. Thiers* (1878); *Le livre du petit citoyen* (1880); *Dieu, Patrie, Liberté* (1883); *Une académie sous le Directoire* (1884). M. Jules Simon est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1845, décoré des SS, Maurice et Lazare, de la Rose du Brésil, etc., et administrateur du Crédit foncier.

SIMON (JOSEPH-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1857 à 1870, né à Guéméné-Panfou (Loire-Inférieure) le 3 février 1801, marchand de bois de construction, maire de Saint-Nicolas-de-Redon et conseiller général de ce canton, fut élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 3^e circonscription de la Loire-Inférieure, le 15 novembre 1857, en remplacement de M. Desmars, décédé, par 23,720 voix (23,743 votants, 31,890 inscrits). Réélu, le 1^{er} juin 1863, par 18,121 voix (25,967 votants, 35,064 inscrits), contre 7,796 à M. Oheix, et, le 24 mai 1869, par 15,532 voix (25,422 votants, 32,876 inscrits), contre 9,629 à M. de la Perrenchère candidat de l'opposition, il vota constamment avec la majorité dévouée à l'empire et se prononça pour la guerre contre la Prusse. Il quitta la vie politique aux événements de 1870. Chevalier de la Légion d'honneur.

SIMON (FIDÈLE), représentant en 1871, député de 1876 à 1885, né à Guéméné-Panfou (Loire-Inférieure) le 6 août 1837, neveu du

précédent, propriétaire et marchand de bois, fut élu, le 8 février 1871, avec le patronage de l'*Union bretonne*, journal bonapartiste, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 12^e et dernier, par 49,632 voix (65,397 votants, 153,400 inscrits). Il prit place au centre gauche et, partisan de Thiers, vota pour la paix, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Lors des tentatives de restauration monarchique, il avait déclaré, dans une lettre à ses électeurs, « qu'il s'opposerait énergiquement à la restauration de la monarchie traditionnelle ». Conseiller général du canton de Saint-Nazaire du 8 octobre 1871, il se présenta comme candidat au Sénat dans la Loire-Inférieure, le 30 janvier 1875, et échoua avec 115 voix sur 321 votants. Mais il fut élu député, le 5 mars suivant, au second tour de scrutin, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Nazaire, par 5,761 voix (15,340 votants, 20,762 inscrits), contre 5,629 à M. Couëtoux et 3,956 à son cousin, M. Amaury Simon. Il prit de nouveau place à gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, comme tel, au second tour, le 28 octobre 1877, par 8,631 voix (16,440 votants, 21,394 inscrits), contre 7,655 à M. Jules de Larceny, et le 21 août 1881, par 8,485 voix (15,674 votants, 22,844 inscrits), contre 7,005 à M. Anthime Ménard, il siégea constamment à la gauche républicaine, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et, porté sur la liste républicaine de la Loire-Inférieure, échoua, le 4 octobre 1885, avec 47,098 voix sur 121,474 votants. Il ne fut pas plus heureux aux élections sénatoriales du 5 janvier 1879, dans son département, avec 130 voix sur 320 votants, ni à celle du 13 avril 1886, avec 352 voix contre 639 à Pélou, M. Decroix. Chevalier de la Légion d'honneur.

SIMON DE MAIBELLE (PIERRE-JOSEPH), député en 1789, né à Dinant (Belgique) en 1728, mort à Douai (Nord) le 23 septembre 1795, étudia le droit, fut reçu docteur, et devint avec dispense d'âge, le 23 août 1754, professeur à la faculté de droit de Douai. Il y enseigna pendant 35 ans, se montra partisan des idées de la Révolution, et fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Douai. Il fut adjoint au doyen des communes, prêta le serment du Jeu de paume, fut président du 3^e bureau, et ne prit qu'une fois la parole, le 24 septembre 1789, à propos de la contribution des privilégiés. Effrayé de la marche rapide des événements, il donna sa démission le 12 novembre 1789, fut remplacé par Pétal, et revint à Douai, où il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

SIMOND (PHILIBERT), membre de la Convention, né à Rumilly (Haute-Savoie) le 7 septembre 1755, exécuté à Paris le 14 avril 1794, fut élevé par son oncle, le curé de Pers, et fut ordonné prêtre en 1779. Après quelques mois de vicariat au Petit-Bornand, il vint à Paris poursuivre ses études de théologie, fit une fugue en Hollande, et, de retour en Savoie, afficha des opinions révolutionnaires qui lui valurent, du Sénat de Savoie, un ordre d'arrestation. Il réussit à s'échapper par la Suisse, et gagna Genève, puis Strasbourg, où il devint vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel.

Élu, le 8 septembre 1792, député du Bas-Rhin à la Convention, le 9^e et dernier, par 312 voix sur 560 votants, il prit place à la Montagne, et demanda à être envoyé en mission dans son pays qui venait d'être occupé par nos armées. Il fut dans l'assemblée des Allobroges l'un des promoteurs du vœu de réunion de la Savoie à la France, et, après le décret de réunion voté par la Convention, fut un des quatre commissaires chargés de l'organisation du nouveau département du Mont-Blanc. Le 11 janvier 1793, il écrivit de Chambéry à la Convention avec ses collègues, Grégoire, Jagot et Hérault de Séchelles, que « leur vœu était pour la condamnation de Louis, sans appel au peuple ». Après avoir compris quelques tentatives de soulèvement dans le haut Faucigny, Simond revint à Paris (avril 1793), se montra des plus fougues montagnards, attaqua les Girondins, traita Isnard, qui présidait, de contre-révolutionnaire (23 mai), et fut un des agents les plus actifs de l'attentat du 31 mai. Il demanda l'envoi des « freluquets » aux armées, et leur remplacement dans les bureaux par des pères de famille, appuya la motion de Barère contre Custine, qui, « quand les décrets de la Convention lui déplaisaient, en faisait des papillottes », défendit le patriotisme des Savoisien mis en suspicion lors du soulèvement de Lyon (25 août), et fut nommé commissaire extraordinaire à l'armée des Alpes. Là, il provoqua une levée en masse, exerça une véritable dictature, repoussa l'ennemi, et accomplit sa mission avec un plein succès. Rappelé en novembre, il prit une part importante aux discussions qui agiterent alors la Convention ; mais ses relations avec Hérault de Séchelles et Danton le rendirent bientôt suspect à Robespierre, qui, à propos d'une réclamation des habitants du Mont-Blanc contre des taxes arbitraires, le prit vivement à partie, lui reprocha de ne pas respecter les décrets de la Convention, et l'accusa de modérantisme. Simond demanda (13 décembre) à la Convention de renouveler le comité de salut public ; la motion fut repoussée, et les déclamations du député du Bas-Rhin au club des Jacobins, où il parlait assidûment, ne lui firent pas pardonner l'indépendance de son langage. Il dut s'y défendre de manœuvres contre-révolutionnaires ; comme on lui demandait (23 frimaire an II) s'il était noble : « C'est bien assez d'être prêtre », répondit-il. Dénoncé à la Société des Jacobins par la Société populaire de Chambéry, il demanda une enquête, et, en parlant des autres députés du département qui siégeaient à la Paine : « On croirait difficilement, dit-il, que d'un département de six cents lieues carrées, et sur lequel reposent les plus hautes montagnes du monde, soient sortis sept oiseaux marécageux qui sont venus croasser à la Convention, défendre les ordures politiques des conspirateurs, l'or et le crime des égoïstes, les débauches et l'ambition des privilégiés, avec l'air de parler au nom de 450,000 citoyens dont la frugalité, le travail et la bonne foi sont les passions et la volonté de tous les jours. » Il les dénonça à son tour, mais ne put détourner l'orage qu'accumulaient contre lui les Savoisien qu'il avait mécontentés et qui l'accusaient d'avoir reçu des montres en or à répétition de la fabrique de Cluses, et d'avoir sévi contre « les patriotes ». En vain sa maîtresse, Aureole de Bellegarde, le prévint-elle du danger ; il n'y croyait pas ; une imprudence qu'il commit en visitant dans sa prison un prévenu d'émigration qu'on avait arrêté dans l'appartement d'Hérault de

Séchelles, fut l'occasion qui le perdit. Le comité de salut public le fit arrêter comme complice et enfermer au Luxembourg ; à la Convention, Saint-Just justifia l'arrestation sous le vague prétexte de complicité dans une conspiration, et, quinze jours après, un co-détenu, Laffitte, dénonça expressément Simond comme tramant au Luxembourg une conspiration en faveur de Danton et autres ; Vadier et Couthon ajoutèrent que la conspiration avait aussi pour but « de remettre le fils Capet aux mains de Danton chargé de le proclamer ». Décrété d'accusation le 18 germinal, Simond comparut devant le tribunal révolutionnaire le 21 ; il demanda à prouver que Laffitte n'était qu'un misérable, et, n'ayant reçu aucune réponse, il renouvela sa demande par écrit à Fouquier-Tinville, sans plus de succès ; il fut exécuté le lendemain avec Gobel, Chaumette, Dillon, Lucile Desmoulins, et vingt et un autres condamnés.

SIMONNEAU (ETIENNE-FRANÇOIS), député de 1824 à 1827, né à Etampes (Seine-et-Oise) le 24 octobre 1781, mort à Paris, le 21 mars 1867, procureur du roi à Chartres et chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 6 mars 1824, député du grand collège d'Eure-et-Loir, par 193 voix (195 votants, 254 inscrits). Il siégea obscurément dans la majorité ministérielle, et quitta la vie politique aux élections de 1827.

SIMONNET (JEAN-LAURENT), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né le 26 février 1756, mort à Noyers (Yonne) le 10 octobre 1824, notaire à Sarry (Yonne) à l'époque de la Révolution, adopta les idées nouvelles et fut successivement juge du district de Tonnerre en 1790 et 1792, membre du directoire de l'Yonne en 1791 et 1793, commissaire du pouvoir exécutif à Noyers en 1795 et 1796, et chef de division au ministère de la police. Élu, le 26 germinal an VII, député de l'Yonne au Conseil des Anciens, il s'y fit peu remarquer, se rallia au 13 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Yonne au Corps législatif. Il en sortit en l'an X ; le gouvernement impérial le nomma juge suppléant à Tonnerre (1812-1816).

SIMONNET (FRANÇOIS-URSNIN-MARCELLIN), député de 1881 à 1889, né à Hérisson (Allier) le 20 avril 1824, étudia la médecine à Paris et fut reçu officier de santé en 1853. Maire d'Hérisson, membre du conseil général de l'Allier pour ce canton, il obtint, sans être élu, le 8 février 1871, comme candidat républicain à l'Assemblée nationale, 28,178 voix sur 76,640 votants ; le 21 août 1881, il fut élu député de la 2^e circonscription de Montluçon, par 7,470 voix (12,325 votants, 17,437 inscrits), contre 3,722 à M. Lachaume et 697 à M. Dormoy. Il siégea à la gauche radicale et vota *contre* la politique des ministères Gambetta et J. Ferry et *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Allier, M. Simonnet obtint sa réélection, le 3^e sur 6, par 50,638 voix (91,228 votants, 120,068 inscrits). Il reprit sa place dans le groupe radical, vota *pour* l'expulsion des princes, et combattit les cabinets Rouvier et Tirard ; dans la dernière session, il a été porté absent par congé à partir de février 1886.

SIMONNET D'ESCOLMIERS. — Voy. ESCOLMIERS (E).

SIMONNOT (JEAN-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 10 septembre 1768, mort à Demigny (Saône-et-Loire) le 24 septembre 1841, « fils de Jacques Simonnot, avocat à la cour résidant à Chalon, et de dame Marie-Magdelaine Salomon », était homme de loi à Chalon-sur-Saône avant la Révolution. Il fut secrétaire du directoire du département de 1791 à 1793, président de l'assemblée électorale (1795), commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Chalon (1796), sous-préfet de cette ville (1800-1815), et fut élu, le 13 mai de cette dernière année, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le collège de département de Saône-et-Loire, avec 73 voix (163 votants, 266 inscrits). Après avoir échoué au grand collège, le 22 août 1815, avec 48 voix (175 votants), il quitta la vie parlementaire pour entrer dans l'administration. Secrétaire général du département de Saône-et-Loire, sous-préfet de Charolles de février 1819 à 1820, et chevalier de la Légion d'honneur, il prit sa retraite à cette dernière date, et fut élu sous le gouvernement de Juillet (1831) membre du conseil général de Saône-et-Loire, qu'il présida en 1833.

SIMONNOT (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Bisseuil-la-Pierre (Côte-d'Or) le 20 janvier 1770, mort à une date inconnue, « fils de Jean Simonnot, laboureur, et de Nicolle Mariotte », était notaire à Châtillon-sur-Seine. Élu, le 10 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 40 voix (68 votants), contre 24 à M. Rollet, bibliothécaire de la ville, il quitta la vie politique après cette courte législature.

SIMONOT (ALEXANDRE), représentant en 1849, né à Dieue (Meuse) le 31 octobre 1794, appartient, sous Louis-Philippe, à l'administration et fut sous-préfet de Verdun. Élu, le 13 mai 1849, représentant de la Meuse à l'Assemblée législative, le 5^e sur 7, par 32,471 voix (59,869 votants, 92,490 inscrits), il siégea à droite et opina constamment avec la majorité, *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel. Le coup d'Etat de décembre le rendit à la vie privée.

SIMYAN (JULIEN-ANTOINE), député de 1885 à 1889, né à Cluny (Saône-et-Loire) le 15 avril 1850, fils d'un médecin, fit ses études de médecine à Paris, prit part au siège dans les ambulances volontaires, et fut reçu docteur en 1872. Il se fixa alors à Cluny dont il devint maire, et prit la direction politique des journaux *la Tribune républicaine* et *le Radical* de Saône-et-Loire. Porté sur la liste radicale de Saône-et-Loire, le 4 octobre 1885, il fut élu, au second tour, le 7^e sur 9, par 80,017 voix (110,510 votants, 174,124 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, vota l'expulsion des princes, combattit les ministères Rouvier et Tirard, demanda (4 avril 1889) le renvoi du général Boulanger devant la cour d'assises (rejeté par 504 voix contre 70), et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et se prononça *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse ; il s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger. Déjà di-

recteur du journal *le Rhône*, M. Simyan s'est rendu acquéreur du *Petit Lyonnais* (novembre 1883).

SINETY (ANDRÉ-LOUIS-ESPRIT, MARQUIS DE), député en 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 4 juin 1749, mort à Marseille le 15 janvier 1811, d'une ancienne famille de Provence de noblesse d'épée, était fil d'Elzéar de Sinety, page et gentilhomme de la duchesse de Berry fille du régent, et chevalier de Saint-Louis. Reçu page dans la grande écurie, il fut nommé cornette au régiment de Lusignan en 1757, et fit campagne en Allemagne de 1757 à 1760. Capitaine dans le régiment des cuirassiers du roi en mars 1761, major du régiment de Royal-Navarre-cavalerie en mars 1773, chevalier de Saint-Louis en 1777, il quitta le service en 1779. Élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse de la sénéchaussée de Marseille aux États Généraux, il siégea à droite, se rendit, le 6 octobre, à Versailles, pour défendre le roi, demanda (12 mars 1790) qu'aucun député actuel ne fût ni électeur ni éligible dans les prochaines assemblées, vota (1er avril) la suppression du privilège de la Compagnie des Indes, présenta (7 mai) un projet tendant à conférer au roi seul le droit de paix et de guerre, parla plusieurs fois sur l'organisation de l'armée, et fut commissaire (22 juin 1791) pour la prestation du serment des troupes. Après la session, il disparut de la scène politique. Président et secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre du conseil d'agriculture, arts et commerce des Bouches-du-Rhône, et de la Société de l'Afrique intérieure, il a publié : *L'Agriculture du midi*, des dissertations et des éloges dans le recueil de l'Académie de Marseille, et quelques pièces de vers dans le recueil de poésies des troubadours de Marseille.

SIRAND (JEAN-MARIE-ANTOINE-LOUIS, CHEVALLIER DE), député de 1815 à 1821, né à Ambérieux (Ain) le 23 décembre 1772, mort à Bourg (Ain) le 13 avril 1840, servit comme simple soldat avant la Révolution. Officier municipal de Bourg à la Révolution, puis commissaire du gouvernement près le canton de Bourg, chef de bureau à la préfecture de l'Ain, conseiller de préfecture de ce département le 26 floréal an XIII, il remplit ces dernières fonctions jus qu'à sa révocation (24 mars 1815). Réintégré en juillet suivant, il fut élu, un mois après, le 22 août, député du grand collège de l'Ain, par 117 voix (205 votants, 291 inscrits), et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 116 voix (204 votants, 285 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et au côté droit en 1816, s'associa à toutes les mesures réclamées par les ultra-royalistes, et, de la série sortante en 1821, ne se représenta plus. Il fut admis à la retraite, comme conseiller de préfecture, le 19 septembre 1833, avec une pension de 667 fr.

SIRIEYS DE MAYRINHAC (JEAN-JACQUES-FÉLIX), député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1830, né à Saint-Céré (Lot) le 21 octobre 1775, mort au château de Mayrinbac, près Figeac (Lot), le 30 novembre 1831, ne suivit pas ses parents en émigration, fut incarcéré comme suspect sous la Terreur, et fut nommé plus tard, par l'empereur, maire de Saint-Céré. Il salua avec enthousiasme le retour des Bourbons, fut destitué de ses fonctions de maire aux Cent-Jours, et fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Lot, par 105 voix (191 votants,

261 inscrits). Il siégea à l'extrême droite de la Chambre introuvable, demanda l'amélioration de la situation du clergé et la restitution de ses biens livendus, réclama la prompt organisation des légions départementales destinées à remplacer les régiments, tenta de faire rétablir les maîtrises et les Jurandes, et d'abolir les droits réunis, et ne manqua, dans chacun de ses fréquents discours, aucune occasion d'attaquer la Révolution. Non réélu en 1816, il s'en prit au préfet de son département, M. de Lézay-Marnézia, le prit vivement à partie dans une brochure sur les élections, et fut condamné par le tribunal correctionnel de Paris à 30 fr. d'amende. Réélu, le 13 novembre 1820, député du grand collège du Lot, par 109 voix (193 votants, 265 inscrits), il reprit sa place à l'extrême droite, et fut un des défenseurs les plus ardens de M. de Villele. Dans la discussion du budget (séance du 12 mars 1822) il dit : « Espérons que les ministres que la Providence a accordés au roi... » M. de Corcelles : « Joli présent ! » MM. de Lameth et de Girardin : « Vous injuriez la Providence. » Le dévouement de M. Sirieys lui valut (26 août 1824) les fonctions de conseiller d'Etat et de directeur général de l'agriculture, des haras et des manufactures, aux appointements de 40,000 francs. Il avait été réélu, le 5 février précédent, député du 3^e arrondissement électoral du Lot (Figeac) par 121 voix (135 votants, 171 inscrits). Dans cette nouvelle législature, il appuya les lois sur le sacrilège, sur le milliard des émigrés, sur le droit d'aînesse, et fut réélu député de Figeac, le 17 novembre 1827, par 119 voix (131 votants et 173 inscrits). Hostile au ministère Martignac, il vit supprimer au budget, par un vote de la Chambre, dans la session de 1828, ses fonctions de directeur des haras et son traitement, et il exhala son mécontentement dans une nouvelle brochure : *Observations sur l'administration générale des haras supprimée par ordonnance royale du 13 novembre 1828*. Le cabinet Polignac le nomma directeur du personnel au ministère de l'Intérieur et officier de la Légion d'honneur. Il repoussa l'Adresse des 221, et fut réélu, le 24 juin 1830, par 116 voix (131 votants, 175 inscrits). Après les journées de juillet, il envoya sa démission de député par la lettre suivante : « Monsieur le président, élu député sous l'empire de circonstances qui n'existent plus, je croirais trahir mes serments et transgresser les pouvoirs qui m'ont été confiés, si je prenais part aux délibérations de la Chambre. Veuillez lui faire agréer ma démission. A. SIRIEYS, député du Lot. » Il mourut l'année suivante.

SIRUGUE-MARET (MARC-ANTOINE, BARON), membre de la Convention, député au Corps législatif de 1808 à 1815, représentant aux Cent-Jours, né à Vitteaux (Côte-d'Or) le 17 mai 1754, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 26 avril 1842, « fils de sieur Etienne Sirugue, marchand et maître de poste à Vitteaux, et de demoiselle Françoise Vorle », appartint aux armées du roi et parvint à un grade supérieur dans la gendarmerie. Administrateur du département de la Côte-d'Or, il fut élu, le 9 septembre 1792, deuxième député suppléant de ce département à la Convention par 127 voix (519 votants); il fut admis à siéger le 5 floréal an III, et ne se fit pas remarquer. Élu plus tard (13 février 1808) par le Sénat conservateur, député de l'Aube au Corps législatif, il fut fait (21 décembre de la même année) chevalier de l'Empire, puis baron, et représenta encore l'arrondissement

de Troyes à la Chambre des Cent-Jours, avec 55 voix (101 votants). Sirugue-Maret était allié à la famille de Hugues Maret, duc de Bassano.

SISSOUS (PIERRE-LOUIS), député en 1791, né à Troyes (Aube) le 25 août 1741, mort à Troyes le 28 février 1819, était avocat du roi au présidial de Troyes en 1770. A cette époque il fit paraître, sous un pseudonyme : *Dieu et l'homme*, livre philosophique contre lequel le clergé de Troyes protesta et obtint une lettre de cachet contre Sissous, qui dut s'expatrier. Il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution, devint juge au district de sa ville natale, et fut élu, le 7 septembre 1791, député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 6 sur 9, par 252 voix (341 votants). Il y siégea obscurément, et publia sous le nom de *Socius* plusieurs opinions qu'il y avait soutenues. Après la session, il devint commissaire du district de Nogent-sur-Seine, puis maire de Troyes en l'an III, fonctions qu'il conserva jusqu'à l'an VIII; en l'an VI, il fut en outre administrateur de l'Aube. Nommé, le 14 germinal an VIII, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Troyes, il quitta ces fonctions quelques années plus tard et n'exerça plus aucune charge publique jusqu'à sa mort. Il s'adonnait aux sciences et il publia : *Plan d'un bateau avec lequel on peut aller au fond de la mer, en recevoir à son gré et même naviguer entre deux eaux.*

SIVARD DE BEAULIEU (PIERRE-LOUIS-ANTOINE, CHEVALIER), député au Conseil des Cinq-Cents et de 1818 à 1822, né à Valognes (Manche) le 1^{er} septembre 1767, mort à Paris le 26 mars 1826, parent de Lebrun, le futur duc de Plaisance, embrassa avec ardeur la cause de la Révolution. A la chute des Girondins, il fut incarcéré à Valognes, et ne dut la liberté et la vie qu'au 9 thermidor. Élu, le 24 germinal an V, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, par 343 voix sur 893 votants, il prit parti pour les Clichyens; et vit son élection annulée au 13 fructidor, comme entachée de royalisme. Après le 18 brumaire, il fut nommé administrateur des monnaies (6 germinal an VIII), et membre de la Légion d'honneur (14 brumaire an XIII). Il conserva ses fonctions à la Monnaie sous la Restauration, jusqu'à sa mort. Élu, le 20 octobre 1818, député du grand collège de la Manche, par 841 voix (1,371 votants, 2,137 inscrits), il prit place à l'opposition libérale, fut témoin de l'attentat dont Casimir Périer et Benjamin Constant faillirent être victimes de la part de la jeunesse royaliste, et appuya la proposition de Camille Jordan, demandant que prompt justice soit faite de ces tentatives scandaleuses; il vota contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Il échoua dans le 4^e arrondissement électoral de la Manche (Valognes) le 13 novembre 1822, avec 132 voix contre 236 à l'élu, M. Avoigne de Chantreino, et 23 à M. Duparc de Barville, et ne fut pas plus heureux, le 25 février 1824, avec 96 voix contre 242 à l'élu, M. Avoigne, député sortant, et 22 à M. Duparc de Barville.

SIVRY (ALPHONSE-JOSEPH-CONSTANT BURELLE DE), député de 1831 à 1842, et sénateur du second empire, né à Milan (Italie) le 17 mars 1799, mort au château de Villeneuve (Morbihan) le 6 avril 1862, fils d'un payeur général de l'armée d'Italie, fut élu, le 24 septembre 1831, député du 6^e collège du Morbihan (Ploërmel), par 45 voix (89 votants, 164 inscrits), contre

44 à M. Nouël de la Touche, en remplacement de M. Gaillard de Kerbertin, qui avait opté pour Montfort (Ille-et-Vilaine). M. de Sivry siégea au centre gauche et opta avec l'opposition. Réélu, le 21 juin 1834, par 72 voix (141 votants, 192 inscrits), contre 32 à M. Hennequin, puis le 4 novembre 1837, par 119 voix (217 votants, 255 inscrits), il signala, à la session de 1838, les manœuvres de l'administration relatives aux élections, et particulièrement celles qui avaient eu lieu dans le collège de Ploërmel, où le ministère lui avait donné pour concurrent l'avocat général Hello. « Grande fut la colère de M. le préfet du Morbihan, écrit un biographe, et ce fonctionnaire, au sein même du palais législatif, insulta le député indépendant. Après plusieurs tentatives inutiles de réconciliation une rencontre eut lieu entre M. de Sivry et le préfet Lorois; celui-ci fut blessé grièvement, après avoir eu trois épées brisées dans sa main. » M. de Sivry combattit énergiquement le ministère Molé, et obtint encore sa réélection, le 2 mars 1839, par 127 voix (228 votants). Il échoua, le 9 juillet 1842, avec 125 voix contre 128 à l'élu, M. de La Rochejaquelein. M. de Sivry se retira alors de la vie politique. Il faisait partie du conseil général du Morbihan, lorsque, après l'élection présidentielle de L.-N. Bonaparte, il fut nommé successivement préfet d'Indre-et-Loire (décembre 1848), puis préfet de la Meurthe (1850). L'empereur l'appela au Sénat (19 juin 1854), où il siégea jusqu'à sa mort parmi les partisans de la dynastie. Officier de la Légion d'honneur (1^{er} janvier 1853).

SLEYDEN. — Voy. VAN DER SLELDEN.

SOL (JEAN-JACQUES), député au Corps législatif en l'an XII, né à Saverdun (Ariège) le 15 avril 1751, mort à une date inconnue, négociant à Saverdun, puis président de l'administration municipale de cette ville, et président de l'assemblée du canton de Saverdun, fut élu, le 19 vendémiaire an XII, par le Sénat conservateur, député de l'Ariège au Corps législatif. Il en sortit en 1809.

SOLAND (THÉOBALD DE), député de 1876 à 1889, né à Angers (Maine-et-Loire) le 1^{er} décembre 1821, petit-fils d'un général de la République, se fit recevoir licencié en droit à Paris en 1845, docteur en 1847, et entra dans la magistrature. Successivement substitué au tribunal d'Angers (janvier 1851), substitué du procureur général près cette cour (1855), conseiller à la même cour (1863), il devint, en outre, conseiller général du canton de Thouarcé (1870), et fut élu, le 5 mars 1876, au second tour, sur un programme conservateur constitutionnel, député de la 1^{re} circonscription d'Angers, par 9,701 voix (16,345 votants, 22,195 inscrits) contre 6,517 à M. Mourin, républicain. Il prit place à la droite légitimiste et, au 16 mai, fut l'un des 158 députés qui soutinrent le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 11,820 voix (19,136 votants, 22,921 inscrits) contre 7,230 à M. Mourin, il se plaignit, dans la discussion du budget de la justice (juin 1880), de la révocation des magistrats qui avaient envoyé leur démission à la suite de l'exécution des décrets. Son mandat lui fut renouvelé, le 21 août 1881, par 9,877 voix (14,104 votants, 22,784 inscrits), contre 7,886 à M. Jules Gnitton et 234 à M. Chabert; il continua de voter avec la minorité de droite, déclara (juin 1882) que si l'inamovibilité des ma-

gistrats était supprimé, il voterait l'élection des juges, et combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale du gouvernement. Porté sur la liste conservatrice de Maine-et-Loire, le 4 octobre 1853, il fut réélu député, le 3^e sur 8, par 73,153 voix (123,110 votants, 151,859 inscrits). Il reprit sa place à l'Union conservatrice dont il fut vice-président, parla sur la loi relative aux réclivistes, sur les budgets de la justice et des cultes, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1859), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger, Chevalier de la Légion d'honneur, M. de Soland a été mis à la retraite, comme conseiller, le 29 septembre 1877, avec le titre de conseiller honoraire.

SOLIER (JEAN-FRANÇOIS-LOUIS), représentant du peuple en 1848, né à Castelnaudary (Aude) le 26 avril 1797, mort à Castelnaudary le 25 décembre 1882, fils d'un propriétaire agriculteur, se fit recevoir licencié en droit à Toulouse en 1820, puis s'occupa de sciences, de mathématiques et d'agriculture. D'opinions libérales, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aude à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 7, par 30,541 voix (67,165 votants, 75,218 inscrits). Il fit partie du comité de l'instruction publique, et ne prit jamais la parole. « C'est un timide, disait un biographe de l'époque, qui doit à l'Assemblée au sein de laquelle il siège, de rompre sans délai les parenthèses de sa virilité parlementaire. » Le vœu expressif du biographe ne fut pas rempli, et M. Solier vota silencieusement et le plus souvent avec la droite, contre le banissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il revint à Castelnaudary surveiller ses propriétés.

SOLIGNAC (JEAN-BAPTISTE, BARON), représentant aux Cent-Jours, né à Millau (Aveyron) le 15 mars 1773, mort à Montpellier (Hérault) le 10 novembre 1850, « fils de Joseph Solignac, bourgeois, et de dame Pétronille Maquo », s'engagea, en 1789, dans le régiment d'infanterie de Vermandois, fut nommé capitaine en 1791, servit à l'armée des Pyrénées Orientales dans l'état-major de Dagobert, et devint chef de bataillon le 4 septembre 1792, et adjudant-général le 22 du même mois. Il suivit ensuite le général Voulant à la 8^e division militaire (Marseille), où il fut dénoncé pour avoir fait relâcher quelques fédéralistes inoffensifs. Exaspéré des attaques dont il était l'objet, il se laissa aller à des actes de violence envers un représentant en mission, ce qui l'obligea à s'enfuir. Son frère fut arrêté à Montpellier, à sa place. A Paris, où il se rendit alors, il fut arrêté par ordre du comité de sûreté générale, et enfermé à la Force pendant 5 mois; il obtint sa mise en liberté qu'en prairial an III. Resté à Paris, il se rallia à Bonaparte, qui

le prit sous ses ordres au 13 vendémiaire, et le fit nommer chef d'état-major de la division de Paris. Il fut chargé ensuite avec Bruno du licenciement de la légion de police, qu'il répartit entre divers corps de troupes. Ayant obtenu d'être envoyé à l'armée d'Italie, il devint chef d'état-major de Masséna, qu'il suivit à Rome. En l'an VII, il reçut le commandement d'une brigade, fut blessé à Novi, et se trouva à Paris lors du retour de Bonaparte. Le 18 brumaire, il fut de garde au Luxembourg, le 19 à Salut-Cloud, et, lorsque Bonaparte entra dans la salle du conseil des Cinq-Cents, il le protégea contre les menaces des députés. Sur son ordre, il entra dans la salle avec un bataillon de grenadiers pour en chasser les députés protestataires. Après l'institution du Consulat, Solignac fut attaché à la personne de Bonaparte, et chargé de rétablir l'ordre dans la 8^e division (Marseille). Il se rendit de là à l'armée d'Italie, sous les ordres de son ancien chef, le général Masséna, qui lui confia une brigade de la division Suchet, fit la campagne de l'an IX avec le général Brune, et passa en Toscane avec Murat, et à Naples avec Gouvion-Saint-Cyr. Chargé de porter à l'empereur les félicitations de l'armée d'Italie, il fut d'abord reçu avec froideur; mais sur la demande de Jourdan, Napoléon le nomma commandeur de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII). Il se distingua, au cours de la campagne suivante, à Caldiero et au passage du Tagliamento. Accusé de concussion, il fut destitué le 31 mars 1806, puis réintégré le 20 avril 1807, et appelé, le 18 janvier 1808, à l'armée de Portugal, où il se conduisit vaillamment à la prise d'Evora et à la bataille de Vimeiro. Créé baron de l'Empire en 1811, il fut promu général de division le 17 novembre suivant. En 1814, il commanda une division du 1^{er} corps de la grande armée, avec laquelle il battit Elvig, Thielman et le prince Paul de Wurtemberg. La Restauration le fit chevalier de Saint-Louis et l'appela au commandement d'une subdivision de la 9^e division militaire. Mis en non-activité le 15 janvier 1815, il fut élu, le 15 mai suivant, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Millau, avec 36 voix (61 votants, 108 inscrits) contre 42 à M. de Vesins, conseiller à la cour. Le 22, il proposa de nommer une commission pour négocier avec les puissances et arrêter la marche de Wellington, et insista pour qu'une commission de cinq membres allât exposer à l'empereur l'urgence de son abdication, et pour qu'on attendit « une heure, pour conserver l'honneur du chef de l'Etat. » Ce délai fut voté. Il se rendit alors lui-même auprès de l'empereur, et il apporta à la Chambre la nouvelle que Napoléon abdiquait en faveur de son fils. Il fit décerner le 4 juillet des remerciements aux braves qui avaient défendu la patrie, engagea à plusieurs reprises la Chambre à reconnaître et à proclamer Napoléon II, et demanda que les autorités de l'Empire fussent tenues de lui prêter serment. Réformé sans traitement le 23 décembre 1815, il fut mis à la retraite le 11 août 1819, reentra en activité à la révolution de juillet, et commanda la 9^e division militaire (1^{er} septembre 1830). Grand-officier de la Légion d'honneur le 20 avril 1831, il reçut de Casimir Périer le commandement des troupes de ligne et des gardes nationales chargés de rétablir l'ordre en Vendée. Admis dans la section de réserve le 25 juin 1831, il fut de nouveau mis d'office à la retraite le 8 juin 1843. Il avait été nommé grand maréchal de Portugal en 1833.

SOLLIER (ETIENNE), député en 1789, représentant aux Cent-Jours, né à Saignon (Vaucluse) le 4 novembre 1713, mort à Saignon le 26 mars 1827, « fils de sieur Joseph Sollier, et de demoiselle Ursule Carrière », était avocat à Saignon à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 15 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Forcalquier, prêta le serment du Jeu de paume, et dut demander un congé pour cause de maladie. Rentré dans la vie privée, il fut, en 1793, dénoncé comme suspect, arrêté, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Rallié à Bonaparte, il devint juge puis président du tribunal d'Apt. Elu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement d'Apt, avec 25 voix sur 45 votants, il siégea dans la majorité. La seconde Restauration le destitua de ses fonctions judiciaires.

SOLOMIAC (FRANÇOIS-PIERRE), député en 1791, membre de la Convention, né à Puy-Laurens (Tarn) en 1747, mort le 2 avril 1829, était homme de loi dans sa ville natale avant la Révolution. Elu, le 3 septembre 1791, député de l'Aude à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 165 voix (285 votants), il opina généralement avec la majorité réformatrice, fut nommé président du tribunal criminel du Tarn, et fut élu député de ce département à la Convention, le 5 septembre 1792, le 3^e sur 9, par 213 voix (396 votants). Solomiac se prononça, dans le procès du roi, « pour la détention et le bannissement à la paix », contre l'appel et pour le sursis, et donna sa démission de député le 15 août 1793. Il reprit ses fonctions judiciaires, devint successivement juge au tribunal d'appel de Toulouse (4 prairial an VIII), juge au tribunal de Castelsarrazin (8 prairial suivant), et conseiller à la cour de Toulouse (30 avril 1811). La Restauration le confirma (24 mars 1816) dans ces dernières fonctions, qu'il exerça jusqu'à sa mort.

SOLVYNS (JEAN), député au Corps législatif en l'an X, né en 1756, mort en octobre 1806, homme de loi, puis conseiller de préfecture des Deux-Nèthes sous le Consulat, fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député du département des Deux-Nèthes au Corps législatif. Il en sortit en l'an XV, et reprit ses fonctions administratives.

SOMIS (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE-MARIE), député au Corps législatif en 1809, né à Turin (Italie) le 26 février 1763, mort à une date inconnue, « fils de monsieur Ignace Somis, médecin, et de Rose Tempia », juge à la cour d'appel de Turin en 1804, fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député du département de la Loire au Corps législatif. Il en sortit en 1813; il avait été nommé conseiller à la cour impériale de Turin le 10 juin 1811.

SOMIS (JUSTINIEN-VICTOR, BARON), représentant aux Cent-Jours, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 21 juillet 1743, mort à Marseille le 27 novembre 1836, entra dans les armées du roi, gagna le grade de capitaine (1775) au siège de Gibraltar, puis la croix de Saint-Louis (1783) et sa promotion comme lieutenant-colonel au choix, le 1^{er} avril 1791. Démissionnaire en 1792, il se retira à Marseille. Après le 31 mai 1793, il fit partie de l'armée insurgée des Bouches-du-Rhône, puis il se rendit à Toulon, dans les rangs des Anglo-Espagnols,

et ne quitta la place que lorsqu'elle fut prise par les républicains (1^{er} brumaire an II). Il passa alors en Catalogne. Réintégré dans l'armée française par Bonaparte, il fut fait colonel de génie, membre et officier de la Légion d'honneur (19 février an XII), devint chef d'état-major de son arme à l'armée gallo-batave et au 2^e corps de la grande armée, prit part aux campagnes des ans XII, XIII, XIV, se signala pendant le siège d'Ulm, eut le commandement du génie à l'armée de Dalmatie, fut promu général de brigade en 1807, et appelé aux fonctions d'inspecteur-général du génie. Baron de l'Empire le 13 février 1811, il se rallia à Louis XVIII, fut fait par le roi commandeur de la Légion d'honneur, et admis, sur sa demande, à la retraite, le 22 juillet 1814, avec le titre honorifique de lieutenant-général. Il siégea pendant les Cent-Jours, à la Chambre des représentants, comme l'élu du département des Bouches-du-Rhône, (15 mai 1815), avec 7 voix sur 13 votants, et ne reparut plus sur la scène politique après la session de cette courte législature.

SOMMERVOGEL (FRANÇOIS-XAVIER), député au Corps législatif en l'an XIV, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 29 août 1749, mort à Paris le 8 mars 1811, procureur royal de la ville de Colmar, subdélégué de l'intendant et inspecteur des forêts d'Alsace avant la Révolution, devint sous le Directoire inspecteur-général des forêts de la Roër, l'artisan du général Bonaparte, il fut nommé sous-préfet d'Altkirch au 18 brumaire, puis préfet de la Sarre le 2 floréal an XI, sur la recommandation de Talleyrand. Elu, le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, député du Haut-Rhin au Corps législatif, il en sortit en 1810, et mourut peu après.

SOMMIER (MARIE-ANTOINE), représentant en 1819, né à Culseaux (Saône-et-Loire) le 27 juillet 1812, mort à Moutmorot (Jura) le 24 mai 1866, s'occupa de politique libérale sous le gouvernement de juillet et collabora à divers journaux démocratiques, notamment au *Patriote jurassien* et au *Républicain du Jura*, dont il fut le rédacteur en chef. Elu, le 13 mai 1849, représentant du Jura à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 40,113 voix (71,295 votants, 90,110 inscrits), il siégea à la Montagne et vota avec la minorité démocratique, contre l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Il protesta contre le coup d'Etat de décembre, fut expulsé de France, et retourna après l'amnistie de 1859.

SONGEON (JACQUES-NESTOR-LUCIEN), sénateur de 1885 à 1889, né à Bourgoin (Isère) le 3 septembre 1818, mort à Paris le 17 février 1889, fils du baron Songeon, général du premier Empire, manifesta de bonne heure des opinions républicaines. Dans la nuit du 23 au 24 février 1848, il fut du nombre des huit cents gardes nationaux qui s'emparèrent de la mairie du XI^e arrondissement, et, le lendemain, fut élu secrétaire du comité dont Schœlcher, Louis Blanc et Ledru-Rollin faisaient partie. Il prit également part à la manifestation du 13 juin 1849 avec Ledru-Rollin, fut condamné à la déportation, mais se réfugia en Belgique dont il ne revint qu'en 1861. Après le 4 septembre, il se trouva, avec Schœlcher, parmi les défenseurs du fort d'Aubervilliers à Paris. En 1876, il fut élu conseiller municipal du quartier de Clignancourt à la place de M. Clemenceau, siégea dans le